

ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER

Siège Social : 2, rue Sainte-Anne—41000 BLOIS—02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982 N° W 411001941 Préfecture de BLOIS



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

« LE MOULIN DE COUTANT »

41190 ST LUBIN EN VERGONNOIS - 02.54.50.89.35 - moulindecoutan@acesm.fr

CENTRE EDUCATIF POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PLACEMENT SPECIALISE

Sommaire

INTRODUCTION	1
ACTIVITE DU MOULIN DE COUTANT	2
1. Le nombre de journées de placement par mois	2
2. le nombre de journées de placement par trimestre	3
3. Les effectifs des jeunes du 01/01/2021 au 31/12/2021	4
4. Présence et durée de placement (en jours) 2021	5
5. La situation des familles	7
6. La situation scolaire/professionnelle des jeunes	7
FONCTIONNEMENT DU MOULIN DE COUTANT	8
1. Les jeunes	8
2. Prise en charge psychologique	10
3. L'équipe	11
4. Les activités	12
5. L'accompagnement de la psychologue	13
6. Les partenaires	15
7. Les effets de la crise sanitaire	16
CONCLUSION	17
EVALUATION CONTINUE	18
PHOTOS ACTIVITES	24

(Les photos sont utilisées dans le cadre du respect du droit

INTRODUCTION :

Le Moulin de Coutant est un service de l'ACESM créé en 2016. La structure a été créée suite à un appel à projet porté par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher. Il sera transformé en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) au 1^{er} janvier 2021.

Ce service accompagne au titre de la protection de l'enfance et la MDPH, six adolescents de 12 à 18 ans dits à « difficultés multiples ». En 2021, Le Moulin de Coutant a connu une évolution en terme d'effectif en accueillant un jeune de plus, soit sept adolescents aujourd'hui. Pour deux d'entre eux, l'accompagnement a été externalisé.

Les adolescents sont confiés au département par mesure judiciaire ou par décision administrative.

Le Moulin de Coutant est un internat qui fonctionne 365 jours par an avec un accueil mixte.

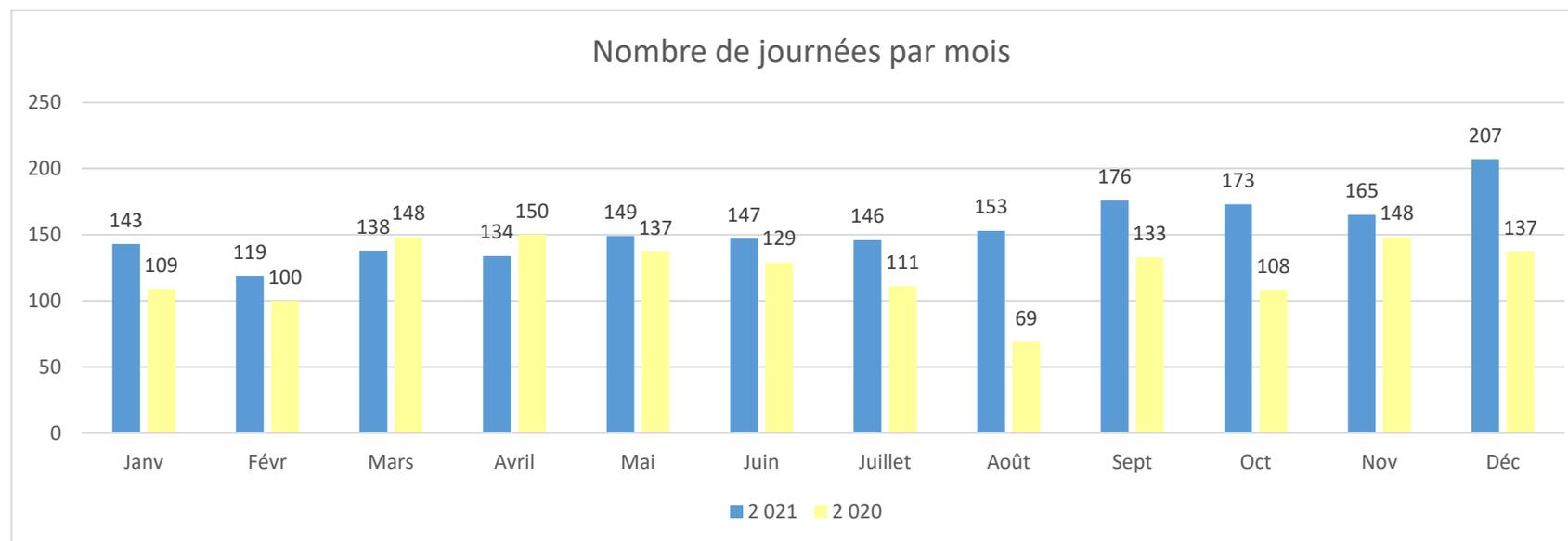
La structure propose un accompagnement « sur mesure » destiné à des enfants considérés comme porteurs de « difficultés multiples ». Le projet repose sur l'adéquation entre l'offre de service et la situation spécifique de chaque enfant accueilli. Basé sur un système, où le jeune est au cœur de l'accompagnement, le Moulin de Coutant, situé dans un cadre environnemental protégé et exceptionnel, offre des espaces de vie et de participations permettant aux jeunes d'être acteurs de leur prise en charge.

L'équipe éducative renforcée par des compétences sur les champs de la psychologie et de la psychiatrie veille à un accompagnement personnel, ciblé, collectif et multidimensionnel, à travers lequel chaque acteur trouve une place adaptée, le jeune comme le professionnel.

L'ACTIVITE DU MOULIN :

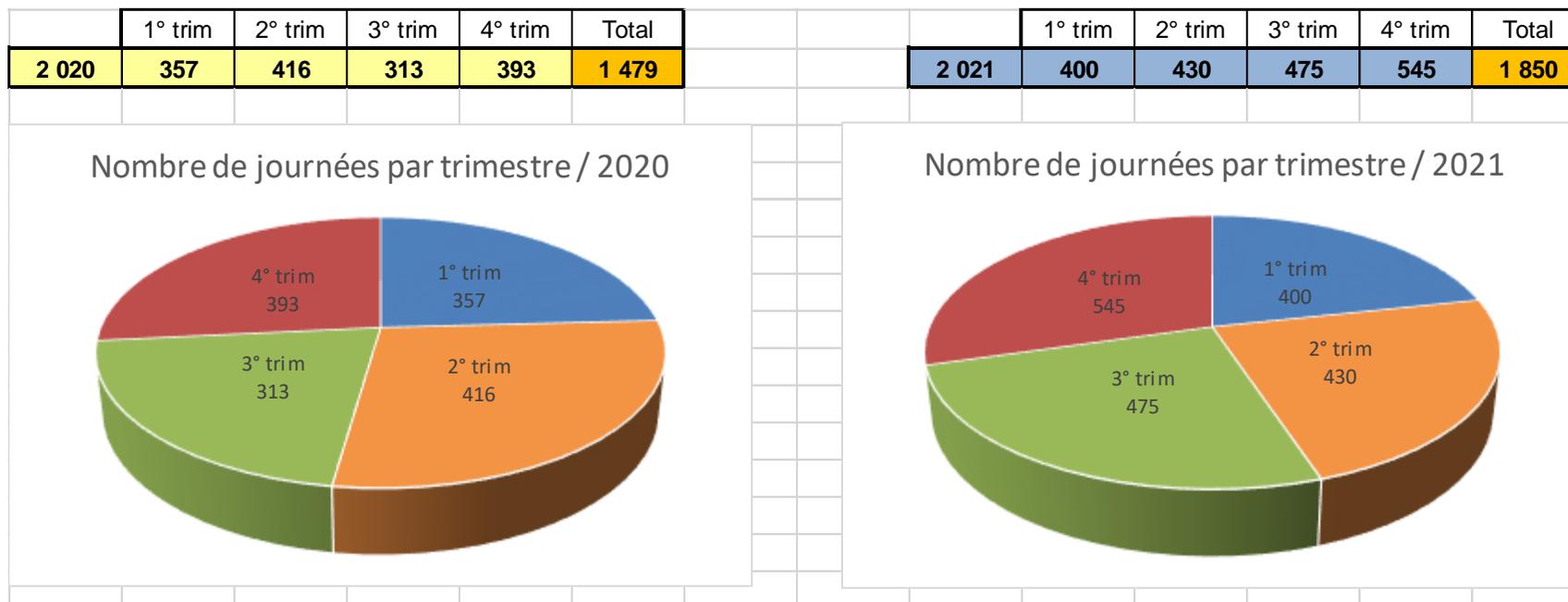
1. Le nombre de journées de placement par mois :

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2 021	143	119	138	134	149	147	146	153	176	173	165	207	1 850
2 020	109	100	148	150	137	129	111	69	133	108	148	137	1 479



On peut noter en cours d'année une augmentation des journées de placement due à l'évolution de l'effectif qui est passé de 6 à 7 jeunes.

2. Le nombre de journées de placement par trimestre :



Les jeunes accueillis au sein de Moulin de Coutant peuvent prétendre à des visites et hébergements auprès de leurs parents conformément à l'ordonnance de placement (DVH, DV, médiatisé, etc...) Pour l'année 2021 seuls trois d'entre eux ont bénéficiés de sorties hébergement et deux autres de droit de visites médiatisées.

Un lien et en travail permanents entre le service et les parents favorisent la relation de confiance, ce qui permet d'envisager l'évolution des DVH dans l'intérêt des jeunes et de leurs familles.

3. Effectif des jeunes du 01/01/2021 au 31/12/2021

L'effectif du Moulin de Coutant est resté relativement stable jusqu'en milieu d'année 2021.

La structure a accueilli un jeune au mois d'aout et 2 autres en fin d'année. Parallèlement à ces accueils, un adolescent a été orienté sur une autre structure de l'ACESM au mois de décembre.

Le turn-over reste néanmoins très relatif, les jeunes sont accueillis sur des périodes assez longues. Le projet initial permettant leur prise en charge jusqu'à leur majorité.

	Au 01/01/2021	Entrées	Sorties	Au 31/12/2021
GARCONS	5	1 (20/08/2021) 1 (30/11/2021)	1 (20/12/2021)	6
FILLES	0	1 (20/12/2021)		1
TOTAL	5	3	1	7

4. Présence et durée de placement (en jours) 2021

	Entrée	Sortie	Présence MDC (facturée)	Famille	Séjour	Durée placement
A	17/02/2020		365 j			365 j
B	10/12/2018	<u>20/12/2021</u>	257 j	96 j		353 j
C	13/11/2020		365 j			365 j
D	<u>30/11/2021</u>		32 j			32 j
E	<u>20/08/2021</u>		134 j			134 j
F	18/06/2018		346 j	4 j	15 j	365 j
G	11/09/2020		339 j	26 j		365 j
H	<u>20/12/2021</u>		12 j			12 j
			1850 j	126 j	15 j	1991 j

Les situations de 2 jeunes ont dû être retravaillées. En effet, leur complexité ne permettait plus de les accompagner de manière sécurisante. Leurs propres mises en danger quotidiennes ainsi que celle du groupe ont poussé l'équipe éducative et l'institution à réfléchir à une prise en charge différente, voire « extraordinaire ». Ainsi la décision d'externaliser l'accompagnement face à l'absence de structures adaptées a été actée.

La situation psychique d'un jeune s'exprimant au travers de troubles du comportement importants ne lui permettait plus d'évoluer dans un collectif. Aucune structure adaptée à la situation du jeune existant dans le département, un dispositif exceptionnel a été créé pour contenir et apporter au mieux une prise en charge plus appropriée.

Il bénéficie d'un hébergement individuel, il est pris en charge 7 jours sur 7 et 24h sur 24h par des professionnels sur son lieu de vie.

Concernant l'autre situation, il réside depuis la mi-août dans un appartement seul, après une expérience plus ou moins bénéfique dans un hôtel qui accueillait entre autres des MNA.

Il est suivi par les éducateurs du Moulin de Coutant, notamment 2 membres de l'équipe éducative qui l'accompagnent à travers son projet de vie et les actes du quotidien jusqu'à sa majorité.

Cette situation est également exceptionnelle, tant dans sa mise en forme que dans la situation personnelle de l'adolescent. En effet il est placé sous tutelle de l'État depuis janvier 2020 suite au décès de sa mère.

5. La situation des familles :

	Parents mariés	Parents divorcés	Parents séparés	Mère isolée	Père isolé	Mère décédée	Père décédé
Jeunes	1	4		2		1	1

6. Situation scolaire/professionnelle des jeunes :

	ITEP	IME	collège
Jeunes	5 jeunes	1 jeune	1 jeune en 3 ^{ème} générale

La majorité des adolescents accueillis profite d'une double prise en charge ASE/MDPH.

cinq jeunes sur sept bénéficient d'un dispositif DITEP avec pour seulement deux d'entre eux une prise en charge à temps plein au sein de leur établissement de scolarité.

Le profil des jeunes accompagnés au Moulin de Coutant ne permettant pas une scolarité continue, l'équipe éducative doit en compenser au quotidien une partie à travers des activités adaptées.

LE FONCTIONNEMENT DU MOULIN :

1. Les jeunes :

Les jeunes destinataires de ce dispositif sont des adolescents dont la problématique se décline à partir de celle que nous observons aujourd'hui, ainsi que celles de nos partenaires, à savoir :

- ➔ Des jeunes très déstructurés et majoritairement en situation scolaire adaptée.
- ➔ Présentant des troubles importants du comportement et récidivants qui traduisent les difficultés de construction de la personnalité et le recours à l'agir qui les caractérisent.
- ➔ Problématiques sociales et troubles psychiques (troubles mixtes de la conduite et troubles émotionnels) qui coïncident avec un environnement social et familial souvent perturbé, nécessitant une prise en charge relevant d'une mesure de protection administrative ou judiciaire ainsi qu'une prise en charge thérapeutique, éducative et pédagogique en simultané.
- ➔ Troubles du comportement et émotionnels de l'enfance et de l'adolescence, soit des troubles des conduites (conduites dyssociales, agressives ou provocatrices, répétitives et persistantes) à l'origine de leurs parcours émaillés de crises et de ruptures successives.

En parallèle à la prise en charge au Moulin de Coutant, l'institution a inventé un accompagnement personnalisé en fonction des difficultés rencontrées sur ces situations très complexes.

La mise en œuvre des deux accompagnements externalisés a été le résultat d'une réflexion provoquée par la complexité de certaines situations qui ne pouvaient plus s'inscrire dans un accompagnement « ordinaire » tel que nous le connaissons au Moulin de Coutant.

Tant en termes matériel qu'humain, ce nouveau dispositif a nécessité des moyens hors du commun.

Pour l'un d'entre eux, la prise en charge a relevé presque d'une structure uniquement dédiée à sa seule situation : logement individuel, accompagnants professionnels au nombre conséquent, appel à une société d'agent de médiation.

Concernant l'autre jeune dont la prise en charge est elle aussi exceptionnelle dans sa mise en forme, il bénéficie d'un logement externalisé, seul. Il est accompagné dans les actes du quotidien et dans son projet personnel par 2 éducateurs dédiés en marge de leurs interventions au Moulin de Coutant.

De plus, la particularité des profils réunis au sein du Moulin de Coutant engendre indéniablement des difficultés d'orientation, tant en vue de leur majorité qu'en terme de structure adaptées à leurs problématiques.

A ce jour, chaque jeune du Moulin de Coutant s'inscrit dans un dispositif scolaire ou professionnel lui permettant de construire son orientation et son projet de vie.

Les jeunes du moulin de Coutant bénéficient tous (sauf un jeune qui le refuse) d'une prise en charge psychologique avec un suivi par un pédopsychiatre. Les soins de ces jeunes sont toutefois parfois impactés par leurs troubles multiples qui rendent difficile une prise en charge en groupe thérapeutique comme cela est proposé dans les établissements de soins (CATTP /HDJ).

Les traitements sont réévalués chaque mois, après échange avec le jeune et l'éducateur, afin de les adapter au mieux.

Pour deux jeunes, nous avons eu recours à des hospitalisations (suite ou non à une crise) au CHU de Blois.

2. Prise en charge psychologique :

	Prise en charge Psychologique	Traitement médicamenteux	Notification MDPH
A	Non (refus)	non	non
B	RDV mensuel avec un pédopsychiatre (HDJ)	oui	oui
C	RDV mensuel avec un pédopsychiatre (HDJ) RDV hebdomadaire avec une psychologue en libérale	oui	oui
D	RDV hebdomadaire avec un pédopsychiatre (HDJ)	oui	oui
E	Prise en charge groupe thérapeutique 2fois/semaine Rdv hebdomadaire avec un pédopsychiatre (HDJ)	oui	oui
F	Prise en charge en individuelle 2fois /semaine (HDJ) Rdv hebdomadaire avec un pédopsychiatre Hospitalisation 1fois/mois	oui	oui
G	RDV mensuel avec un pédopsychiatre (ARTEMIS)	oui	oui
H	Prise en charge au CATTP 1fois/semaine RDV hebdomadaire avec un pédopsychiatre	oui	non

3. L'équipe :

L'équipe professionnelle est pluridisciplinaire. Elle est composée de 11 personnes :

- 1 psychologue passée de 0.20 ETP à un mi-temps depuis Novembre 2021.
- 1 psychiatre à temps partiel.
- 2 surveillants de nuit.
- 5 travailleurs sociaux (2 éducateurs spécialisés, 1 moniteur-éducateur, 2 éducateurs pré-stagiaires).
- 1 chef de service (un nouveau chef de service qui a pris ses fonctions en Mai 2021)
- 1 directeur.

En sus de cet effectif, certaines situations nécessitent une prise en charge humaine plus conséquente.

Le profil psychologique de deux jeunes accueillis au Moulin de Coutant présentant des troubles du comportement liés principalement à la mise en danger se sont vus octroyés par l'ASE des moyens supplémentaires pour permettre à l'institution de recruter du personnel dédié à leur accompagnement au quotidien.

Aussi, les deux situations externalisées bénéficient d'effectifs très conséquents en termes d'intervenants.

Ces situations sont d'une importante complexité et ont nécessité des prises en charges innovantes et renforcées sur le plan humain.

Pour une situation, un intervenant a été présent avec lui 24h sur 24h, sur la base horaire suivante :

- 7h à 13h : 1 éducateur
- 13h à 18h : 1 éducateur
- 18h à 23h : 1 éducateur
- 23h à 7h : 1 veilleur

Par ailleurs, depuis le mois de décembre 2021, une société de sécurité est intervenue auprès de ce jeune par le biais d'agents de médiation en soutien aux éducateurs sur la plage horaire suivante : 7h/23h.

Enfin, l'institution nous permet d'avoir un regard critique sur nos pratiques éducatives à travers un temps mensuel de réflexion sur l'analyse des pratiques. Un professionnel psychanalyste extérieur vient nous éclairer sur des questionnements légitimes et rassure l'équipe éducative quant à leurs interventions et leurs postures éducatives.

Plusieurs membres de l'équipe éducative ont suivi différentes formations leur permettant de développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur poste.

Les salariés se sont inscrits dans les formations suivantes :

- | | | |
|---|--------------|-----------------|
| ➤ Gestion de crise, agressivité, violence et contenance | : 1 salarié | Label formation |
| ➤ Premiers secours en santé mentale | : 2 salariés | INFIP |

4. Les activités :

Un certain nombre d'activités a été proposé aux jeunes au sein du Moulin de Coutant mais également sur l'extérieur.

Il s'agit, au travers des activités proposées, de travailler sur des objectifs précis en lien avec les problématiques de chaque jeune au sein du moulin mais d'appréhender également leurs difficultés de socialisation.

Pour la plupart d'entre elles, ces activités sont initiées par l'équipe éducative, mais il peut arriver que ce soit à l'initiative des adolescents eux-mêmes.

- ✓ La pêche : l'accès direct à la Cisse au sein du Moulin favorise cette activité qui permet aux jeunes de s'apaiser et se détendre.
- ✓ La piscine : les jeunes apprécient cette activité qui peut également être un temps de détente et de travail autour de l'image de soi du bien-être, (avec un accès au SPA)
- ✓ La randonnée : grâce à la proximité de la forêt, il est possible à tout moment de faire une marche à deux ou à plusieurs.
- ✓ La pâtisserie et la cuisine : c'est l'occasion d'un moment de convivialité et de partage. Cette activité permet également de les associer à la vie du moulin de Coutant et représente un outil de travail éducatif.
- ✓ Les activités sportives en salle de sport (partenariat avec la salle du Sauvageau)

- ✓ Sortie au parc d'attraction (Futuroscope)

Par ailleurs des transferts sont organisés par l'équipe éducative tout au long de l'année : camps à la mer, à la montagne, ou encore un camp pêche au bord d'un lac.

Durant l'année 2021, les jeunes ont pu bénéficier de plusieurs transferts en individuel ou en groupe sur plusieurs jours :

- ✓ Transfert journée pêche sur une nuit dans un camping de la région
- ✓ Transfert à La Rochelle sur une nuit en individuel
- ✓ 2 Transferts en Vendée sur 3 nuits en camping.

Dans l'optique de favoriser les liens avec les familles, l'institution a également mis en place une journée « festive » à travers laquelle la structure et l'équipe du Moulin de Coutant ont été présentés, dans le cadre d'un repas offert aux familles, préparé par les jeunes et les adultes.

Cette rencontre a permis également de présenter le Moulin de Coutant sous la forme d'un livret d'accueil et d'une exposition photographique des différents événements qui ont jonchés l'année.

5. L'accompagnement de la psychologue

Le temps de présence de la psychologue du Moulin de Coutant a fait l'objet d'une augmentation pour une intervention aujourd'hui à mi-temps.

La psychiatre est également présente une demi-journée par semaine, notamment lors des réunions cliniques hebdomadaires.

L'accompagnement psychologique des jeunes accueillis est pensé dans le quotidien, dans le « faire avec », face à des adolescents en difficultés pour se poser tant psychologiquement que physiquement. L'entretien psychologique « classique » dans un bureau n'étant pas adapté pour ces adolescents en grande souffrance, la psychologue intervient sur des temps de partage autour d'une balade, d'un repas, d'une activité, à disposition de la temporalité du jeune.

En Décembre 2021, la psychologue a organisé un stage d'une journée avec un intervenant vidéaste / réalisateur au sein du Moulin de Coutant. Les objectifs de cette journée étaient les suivants : participer à une création artistique collective, imaginer un projet d'après un sujet donné, valoriser les jeunes à travers leur production audio-visuelle, appréhender l'image de soi en participant au montage du film et à sa visualisation, proposer une réflexion autour du respect de soi, de l'autre et du travail collectif. Les jeunes ont participé avec l'intervenant à des exercices de théâtre autour du corps et de la voix pour les préparer au jeu et à l'écriture du projet à travers des réflexions et des improvisations, puis ils ont participé à la prise d'images, prise de son et à l'initiation au montage...

Cette vidéo qui a permis un travail autour de l'image de soi, de la confiance en soi et de la cohésion de groupe, a finalement été support pour les vœux de fin d'année du Moulin de Coutant.

D'autres activités sont prévues pour l'année 2022, le travail psychique avec les jeunes étant pensé dans la construction d'une relation de confiance à travers une présence de la psychologue dans le quotidien. L'activité partagée permet ainsi de démystifier la place du psychologue avec ces jeunes particulièrement carencés dans la relation à l'autre et souvent sur une structuration psychique de type abandonnique.

L'importance du travail avec le jeune dans la globalité de son environnement est marquée par des échanges, des entretiens et des visites en famille. Depuis son arrivée, la psychologue a rencontré la famille proche ou élargie de 4 jeunes du Moulin.

La psychologue, seule ou en binôme avec l'éducateur, accompagne également les jeunes lors de leurs soins au CMP ou hôpital de jour lorsque cela est possible. Des liens réguliers avec les partenaires permettent également d'assurer une prise en charge en cohérence et rassurante pour chacun des adolescents accueillis.

La psychologue est également présente lors des temps de réunion clinique et des temps de réunion d'organisation. Penser, requestionner, déconstruire les situations sont autant d'objectifs fixés avec l'équipe afin d'opérer une amélioration constante des prises en charge.

6. Les partenaires

Une démarche de restructuration des outils a été entreprise au deuxième semestre 2021 afin de consolider et pérenniser le travail partenarial (ASE - ITEP/IME - HJ - CMP - AST - Mission Locale - PJJ).

L'équipe a mis en place un protocole d'admission et de prise en charge incluant :

- Une commission d'admission qui permet de préparer l'admission du jeune et autorise un regard ainsi qu'un avis de l'équipe éducative sur sa situation.
- Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)
- Une réunion de concertation partenariale qui permet de préciser le rôle et les missions de chacun des partenaires en lien avec le projet de l'enfant.
- Un Projet Personnel d'Accompagnement (PPA) qui fait suite à la réunion de concertation partenariale.
- Un rapport de mi-mesure qui permet de questionner et réévaluer les objectifs du projet du jeune ainsi que leur mise en œuvre.
- Un rapport en vue de l'audience de placement qui définit les préconisations de l'équipe pour la suite de l'accompagnement du jeune ainsi que son orientation.

Par ailleurs, un travail de collaboration expérimentale a été pensé et mis en place pour la situation d'un jeune accueilli au SAU.

Certains membres des équipes du Moulin de Coutant et du SAU, lieu d'accueil précédent du jeune, ont réfléchi à un accompagnement intermédiaire de « passation » afin de favoriser l'accueil et l'adaptation de l'adolescent dans son nouveau lieu de vie.

Ce travail transversal a permis au jeune d'arriver au Moulin de Coutant de manière plus sereine, mais a également permis à l'équipe du Moulin d'adapter la prise en charge du jeune de manière efficiente dans une continuité d'accompagnement.

Cette expérience partenariale a abouti sur une réflexion sur les futures modalités d'orientations et d'accueils des adolescents du Moulin de Coutant.

Concernant la collaboration avec les établissements scolaires, le travail partenarial soutenu favorise une relation professionnelle régulière et de confiance dans l'intérêt du jeune accompagné.

En l'interne, L'ACESM bénéficie d'un Atelier Scolaire et Technique (AST), qui profite à certains jeunes du Moulin de Coutant.

7. Les effets de la crise sanitaire :

La période compliquée en raison de la crise sanitaire que nous avons traversée et que nous continuons à traverser a sans nul doute impacté le quotidien et la prise en charge des jeunes accueillis au sein du Moulin de Coutant.

Le confinement de 2020 a été une période très difficile au sein du moulin de Coutant. La rupture de rythme, de repères sur le quotidien ainsi que l'aménagement des règles ont créé de réelles tensions.

Ces quelques mois déstructurés ont engendré de grandes difficultés chez ces jeunes en souffrance, en quête d'un cadre contenant et sécurisant au travers des repères de leur vie quotidienne.

La remise en place de règles, présentées progressivement lors des réunions jeunes (2 fois par mois) et du repas des familles à la rentrée de septembre 2021 a permis de reconstruire des repères et de poser un cadre sécurisant aux jeunes.

La crise sanitaire est encore présente avec les contaminations, cas contacts, isolements, ce qui demande un réajustement et une adaptation quotidienne, d'autant plus avec des protocoles sanitaires changeant régulièrement. Les jeunes que nous accueillons, dans une fragilité psychique importante, sont particulièrement impactés par des mesures sanitaires qui suscitent questionnements et incompréhensions, réactivant parfois des traumatismes déjà bien présents dans leur histoire de vie.

CONCLUSION :

L'année 2021 a été marquée par le changement d'agrément du Moulin de Coutant qui est aujourd'hui une MECS et non plus un lieu de vie.

L'arrivée d'un nouveau chef de service, d'une nouvelle psychologue, d'un psychiatre, d'un maître de maison et de nouveaux professionnels éducateurs a engendré la reconstruction d'une dynamique d'équipe. Dans ce contexte, et après un confinement en Mars 2020 ayant déstabilisé les jeunes et l'organisation de la structure, des groupes de travail ont permis de construire des outils éducatifs et organisationnels comme base solide de l'accompagnement.

Placer le jeune au cœur de sa prise en charge, dans un accompagnement structuré et porté par une équipe s'appuyant sur des outils communs et un parcours pensé dans sa globalité, permet d'apporter un cadre contenant et sécurisant au bénéfice des adolescents accueillis. Par ailleurs, la richesse du travail partenarial, notamment en étroite collaboration avec les services de l'ASE ont permis d'apporter une consolidation importante auprès des jeunes dont la prise en charge s'est avérée extrêmement difficile et inédite.

Les perspectives 2022 visent à assurer et consolider la construction de cette nouvelle dynamique de travail qui a su démontrer depuis quelques mois ses effets bénéfiques.

De nouveaux projets, culturels, sportifs, d'aménagement du Moulin de Coutant permettant des conditions de travail optimales et l'implication du jeune dans son quotidien sont en cours d'élaboration : organisation d'une journée randonnée au profit de l'achat de matériel sportif, aménagement de la grange en « espace de décompression, projet musique », etc...

Ces projets sont pensés et élaborés avec les jeunes qui prennent une part active dans l'amélioration continue de leur cadre de vie.

EVALUATION CONTINUE

Le nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux avec notamment l'introduction d'un référentiel commun publié par la HAS (Haute Autorité de Santé) représente une évolution conséquente dans la manière d'appréhender la démarche d'évaluation. Dans la perspective de l'instauration de ce nouveau dispositif, il a été entériné d'articuler la démarche d'évaluation interne lancée en 2021 autour de ce nouveau référentiel HAS, bien que celui-ci ne soit pas encore dans sa version définitive ; l'optique étant de mettre à profit cette démarche d'évaluation interne pour s'approprier la logique du futur dispositif.

Le référentiel HAS (document de travail, version janvier 2021) distingue trois chapitres :

« Chapitre 1 : La personne

Le premier chapitre concerne directement le résultat pour la personne. Tout au long de son accompagnement, ses droits sont respectés, son cadre de vie est pris en compte, son expression, son expérience et son entourage sont sollicités, la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement sont recherchés et elle bénéficie d'actions de prévention et d'éducation à la santé, ainsi que d'un accompagnement à la santé adapté.

Chapitre 2 : Les professionnels

Le deuxième chapitre concerne les professionnels. L'évaluation vise à apprécier leur capacité à avoir un questionnement éthique, à garantir l'effectivité des droits des personnes accompagnées, à assurer la fluidité et la continuité des parcours et l'accompagnement à la santé des personnes.

Chapitre 3 : L'ESSMS

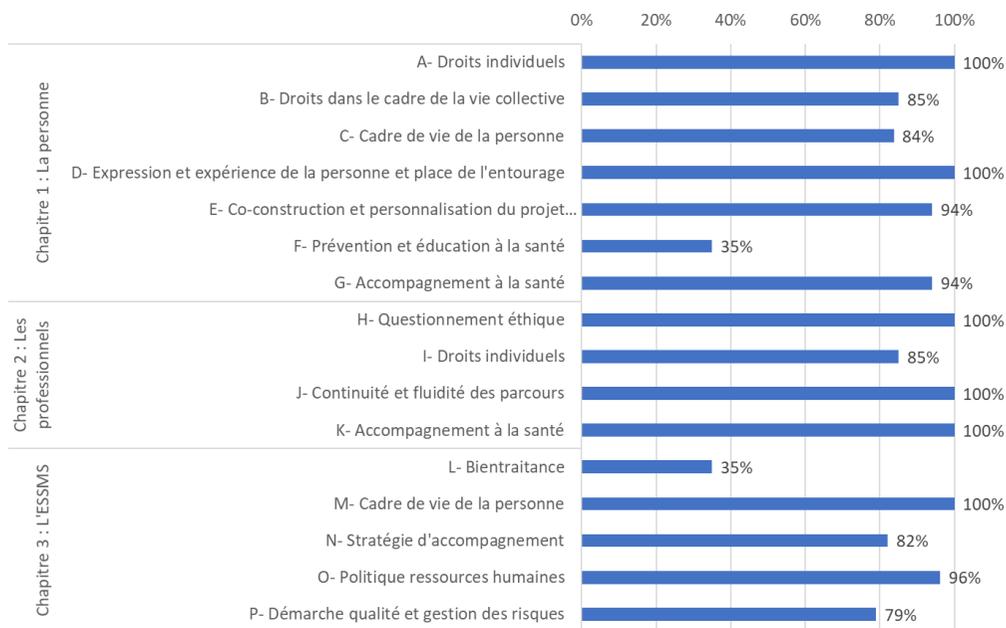
Le troisième chapitre concerne l'ESSMS, et sa gouvernance. Cette dernière impulse une démarche de bientraitance, veille au cadre de vie de la personne, impulse une stratégie d'accompagnement de la personne et une politique de ressources humaines, dans une démarche qualité et gestion des risques. »

L'évaluation a été réalisée en 2021 en équipe, à partir d'un échantillon de critères sélectionnés dans chacun de ces trois chapitres. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport complet d'où sont extraits les indicateurs suivants :

Chapitres	(1) Moyenne
Chapitre 1 : La personne	88%
Chapitre 2 : Les professionnels	98%
Chapitre 3 : L'ESSMS	82%
Moyenne des 3 chapitres	88%

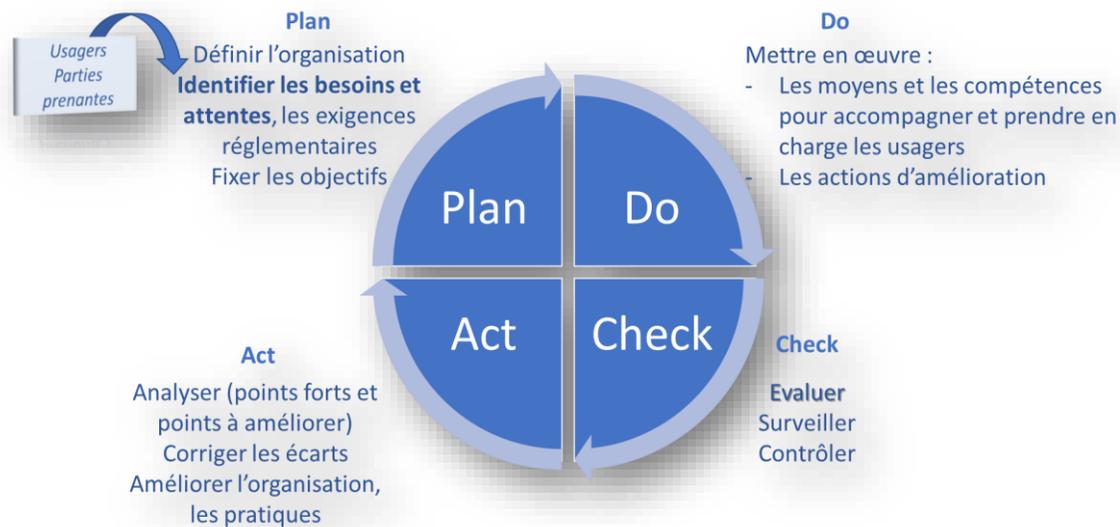
(1) moyenne obtenue à partir de la moyenne des scores des critères évalués du chapitre, score déterminé en fonction de l'adéquation de la réponse par rapport au critère :

- réponse totale par rapport au critère : 100%
- en grande partie : 70%
- partiellement : 35%
- pas du tout : 0%

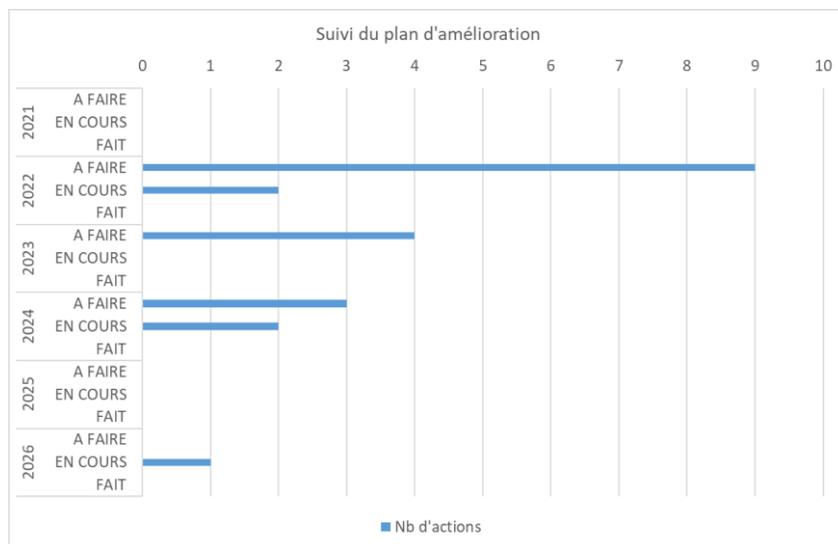


L'évaluation a permis de faire ressortir, au travers des thématiques investiguées, des points forts dans les pratiques et également des pistes d'amélioration. Elle a par ailleurs mis en exergue la difficulté parfois à pouvoir appréhender certains critères du référentiel HAS, dans cette version proposée, au regard du secteur d'activité du service, « protection de l'enfance » et des caractéristiques du service.

La démarche d'évaluation représente une étape de la dynamique d'amélioration continue. Elle correspond à une boucle du cycle PDCA (Plan, Do, Check, Act) comme illustrée ci-dessous :



A l'issue de l'évaluation un plan d'amélioration pluriannuel a été redéfini. Il est présenté ci-après avec un état d'avancement :



Plan d'action :

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
6	Evaluer l'opportunité de faire signer les règles de vie collective par les jeunes dans le but de donner valeur d'engagement	2022	A FAIRE
9	Définir et formaliser au niveau de l'association le dispositif de participation des jeunes aux instances collectives	2022	A FAIRE
11	Rendre systématique et plus formel la rédaction du compte rendu (thèmes abordés, décisions, suivi des précédentes réunions...)	2022	A FAIRE
19	Améliorer le travail en partenariat pour prévenir les situations de rupture	2023	A FAIRE
44	Développer l'accès aux activités sportives, socio-culturelles et de loisirs à travers la recherche de partenaires adaptés	2024	A FAIRE

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
50	Améliorer la planification des actions de prévention à la santé. Identifier les professionnels de santé nécessaires au suivi des jeunes (liste à établir + protocole de suivi santé).	2023	A FAIRE
70	Développer la prise en charge globale de la santé du jeune	2022	A FAIRE
91	Effectuer un rappel sur la vigilance à observer lors d'échanges entre professionnels en présence d'une tierce personne. Etudier les possibilités d'améliorer l'isolation phonique de la salle de réunion	2022	A FAIRE
122	Formaliser un repère commun sur la bientraitance	2024	A FAIRE
127	Intégrer dans le processus d'accueil des nouveaux salariés les repères retenus sur la bientraitance au niveau du service	2023	A FAIRE
138	définir d'une stratégie de communication externe (sujet CODIR)	2022	EN COURS
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étouffer et renouveler le parc informatique). Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	EN COURS
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	EN COURS
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	EN COURS

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	EN COURS
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2022	A FAIRE
157	Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	A FAIRE
158	Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	A FAIRE
166	Améliorer la sécurisation du stockage des médicaments	2022	A FAIRE
172	Formaliser un protocole de conduite à tenir en cas de maltraitance	2023	A FAIRE
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2022	A FAIRE

NOEL AU MOULIN



CAMP PECHE



TRANSFERTS D'ETE



FETE DES FAMILLES





MOULIN DE COUTANT